

Qu'est-ce qu'une réserve naturelle ?

Une réserve naturelle répond à une forte volonté locale de consacrer un espace à la nature en s'interrogeant sur la place que l'homme peut y tenir. Elle respecte trois missions.

Protéger les différents milieux naturels remarquables ou menacés par une réglementation adaptée prenant en compte le contexte local.

Gérer le patrimoine naturel à travers un plan de gestion permettant de définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour mener des actions scientifiques, entretenir et préserver les milieux.

Faire découvrir le patrimoine naturel au plus grand nombre à travers l'aménagement du site pour que chaque visiteur devienne un acteur de sa sauvegarde.



Renseignements pratiques

Réserve des Étangs de Bonnelles (RNR 7). Superficie : 13 ha
Réserve naturelle régionale créée le 24 août 1990
Région : Île-de-France. Département : Yvelines (78)
Propriétaire : Commune de Bonnelles
La gestion est assurée par un comité local présidé par la commune et dont le Parc et les associations sont membres. Le gestionnaire désigné par la commune est le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
Adresse mail : reserves-naturelles@pnr-chevreuse.org

Mairie de Bonnelles
22 rue de la Libération
78830 Bonnelles
Tél. : 01 30 88 47 30 / Fax : 01 30 41 48 84
Site internet : mairie-bonnelles.fr

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse Cedex
Tél. : 01 30 52 09 09 / Fax : 01 30 52 12 43
Site internet : www.parc-naturel-chevreuse.org

Association Bonnelles Nature
20, rue de la Libération
78830 Bonnelles
Site internet : <http://bonnellnature.free.fr>

L'accès à la réserve est libre, mais n'oubliez pas que ces lieux sont aussi sous votre protection.



Conception/Réalisation L. Bessol/C. Lesage. © Photos : PNRHVC (3-7-9 et rabat bas gauche) ; F. Hardy (couverture bas, rabats, 6-11-12) ; Bios : M. Rauch (1), T. Le Guay (4), M. Lane (10) ; L. Bessol (couverture haut, 2-8). Cartes d'après photo IGN.

Étangs de Bonnelles

Réserve naturelle régionale



La marque de l'histoire

Située sur la commune de Bonnelles, la réserve naturelle régionale des Étangs de Bonnelles borde le village. Elle couvre environ 13 hectares de terrains boisés et d'étangs, constituant la partie humide du



parc paysager de l'ancien château. Entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, ce paysage aquatique jardiné fut agrémenté de "fabriques", petites constructions ornementales alors en vogue (canardière, pavillon Chinois, temple d'Amour ou embarcadère). Après la duchesse d'Uzès, qui habita le château jusqu'en 1935, le vaste domaine fut peu à peu abandonné.



Sensibiliser le public à la nature

Pour permettre au public de profiter pleinement de cet espace naturel, le comité de gestion local des Étangs de Bonnelles va mettre en place un sentier de découverte en intégrant au mieux des informations le long du chemin. Pour

en savoir davantage, des documents explicatifs plus développés seront disponibles sur les sites internet de la commune de Bonnelles et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. D'ores et déjà, diverses animations et sorties sont régulièrement proposées aux différents visiteurs par le Parc et l'Association Bonnelles Nature.



Faute d'entretien, la nature se referma, dévorant les prairies, absorbant les deux étangs, noyant les berges dans la végétation et endommageant les constructions.

Un choix volontaire

Devant la menace d'un projet de golf riverain et consciente de la nécessité de protéger ce patrimoine, la commune de Bonnelles, propriétaire du site, entreprit une action de sauvegarde. En 1990, fut ainsi créée la première réserve naturelle d'Île-de-France, devenue depuis 2003 réserve naturelle régionale. Son objet est à la fois de protéger les lieux et de faire découvrir la nature en favorisant l'accès du public ; le petit étang de Chartemps est par exemple dévolu à la pêche. Cette découverte du site doit s'effectuer sans porter préjudice à ses richesses patrimoniales.

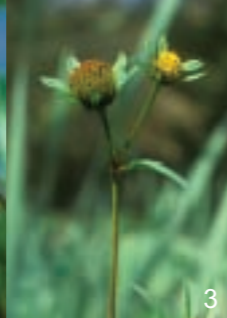




1



2



3



4



7



8



9



10

1. Grande Aesche, libellule protégée en Île-de-France.
2. Grenouille verte, un des quatre amphibiens de la réserve.
3. Bident radié, poussant dans les vases des mares et des étangs.
4. Rousserolle effarvatte nichant dans les roselières.
5. Grèbe castagneux, espèce en régression en Île-de-France.
6. Vestige de la tempête de 1999 sur l'étang des Trois Ducs.

7. Sélin à feuilles de Carvi, grande ombellifère des prairies humides.
8. Utriculaire citrine, petite plante aquatique carnivore.
9. Fougère des marais dans les sous-bois tourbeux d'aunes.
10. Bruant des roseaux, grimpeur familier des roselières.
11. Mare creusée au cœur de la roselière.
12. "Rivière anglaise" depuis le pont portant le temple d'Amour.



5

La richesse des milieux humides

Avec ses deux étangs principalement alimentés par la nappe phréatique des sables de Fontainebleau, ses petites sources et ses rivières, sa roselière, ses bois, ses friches et ses aménagements historiques, la réserve présente une remarquable variété de milieux. Cette diversité favorise l'existence d'espèces animales et végétales particulières.

L'intérêt de la réserve a été évalué en fonction de la rareté des espèces et de leur appartenance à une liste de protection réalisée à l'échelle régionale, nationale ou européenne.

Aux Étangs de Bonnelles, la présence de nombreuses espèces rares et parfois menacées, confère à ce site un grand intérêt patrimonial. À ce jour, plus d'une vingtaine d'espèces remarquables y ont été recensées pour la flore et plus de quarante pour la faune.

La vocation passée de parc paysager de ce lieu, avec ses étangs, ses îles et son réseau de petits ponts, renforcent l'originalité de la réserve des Étangs de Bonnelles au plan régional.



Entrées de la réserve

Limites de la réserve

Cheminement dans la réserve



6



11

Une perpétuelle évolution

Ces milieux, profondément aménagés par l'homme (creusement des étangs, canalisation des sources et ruisseaux, constructions ou introduction d'espèces exotiques...), ont été ensuite laissés à une dynamique naturelle.

Aujourd'hui, sur cette base, il s'agit de préserver des milieux naturels dans lesquels les espèces pourront évoluer à leur rythme. Des études scientifiques sont régulièrement menées (inventaire et suivi de l'évolution faune/flore) pour évaluer les besoins d'intervenir ou non.

Diverses actions sont alors mises en œuvre : dévasement des étangs, déboisement des rives et creusement d'une mare pour favoriser la reproduction des oiseaux, insectes et amphibiens, reprise des berges pour accueillir une flore nouvelle, suppression des saules et des peupliers pour dynamiser la roselière... Le patrimoine architectural fait également l'objet de restaurations (ponts, temple d'Amour, ancien embarcadère transformé en observatoire ornithologique) prodiguant aussi un abri à la chouette effraie et aux chauves-souris.



12